

POL CANT info

MAGAZINE SEMESTRIEL DE LA POLICE CANTONALE VAUDOISE



DOSSIER SPÉCIAL
VIOLENCES DOMESTIQUES
POLICE ET PARTENAIRES
MÈNENT LA LUTTE

Pages 6-17



Éditorial

05 Edito de la commandante Sylvie Bula.

Violences domestiques

- 06-07** Vaud: portrait du dispositif contre les violences domestiques.
- 08-09** Chef de département, Monsieur le Conseiller d'État Vassilis Venizelos.
- 10** Vaud: le Ministère public a mis sur pied un pôle de compétences.
- 11** Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- 12-13** Premiers intervenants – Gendarmerie.
- 14** Police de sûreté.
- 15** L'EMUS & la LAVI.
- 16** DGEJ & UMV.
- 17** Centre de l'Ale & MalleyPrairie.

Dispositif PALÉO

18-19 Description du dispositif sécuritaire du Paléo Festival.

Accident

20-21 Un avion de tourisme repêché dans le Léman.

ESC: traces dans les tranchées

22-23 Les fibres textiles en science forensique: un nouvel atout dans les enquêtes.

Un jour avec...

24-25 Rencontre avec le poste de Cergnat.

Prévention: faux policiers

26-27 L'arnaque à la fausse qualité: quand les escrocs jouent les agents de confiance.

Assermentation

28-29 Cérémonie d'assermentation.

Collaboratrices et collaborateurs

30 Départs à la retraite.

IMPRESSIONUM

DONNÉES DE DIFFUSION Paraît 2 fois par an • Tirage 4'700 exemplaires • Tirage contrôlé par la REMP. **ÉDITEUR** Police cantonale vaudoise. Direction communication et relations avec les citoyens. Centre Blécherette • 1014 Lausanne.

COMITÉ ÉDITORIAL Olivia Cutruzzolà: rédactrice en chef • David Guisolan: rédacteur en chef adjoint • Alexandre Bisenz: responsable d'édition. **RÉDACTEURS** Alexandre Bisenz • Jamie Lee Pellarin • Justine Peytregnet • Louise Cardot.

MISE EN PAGE Next Communication SA. **RELECTURE** Police cantonale vaudoise. **IMPRESSION** Imprimerie Baudat, La Vallée de Joux. Le papier ainsi que l'enveloppe d'expédition sont fabriqués à partir de papier 100% recyclé et certifiés par un label. **ABONNEMENT** Revue distribuée gratuitement à tous les membres de la Police cantonale, aux polices vaudoises, aux polices de Suisse, aux autorités civiles et judiciaires cantonales et fédérales, aux partenaires privés et à nos annonceurs. **CONTACT** communication.police@vd.ch – 021 644 81 90 – www.police.vd.ch © Police cantonale vaudoise. Toute reproduction autorisée avec l'accord de l'éditeur. **PHOTOS** PCV



Quand vous conduisez...



conduisez.

Votre police

**b_{fu}
b_{pa}
upi**

AGIR ENSEMBLE CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

La violence domestique représente l'un des défis les plus complexes auxquels notre société est confrontée. En 2024, 1'722 affaires ont été rapportées à la Police cantonale vaudoise, soit une hausse de 9% par rapport à l'année précédente. Une personne meurt toutes les deux semaines des conséquences de ce fléau dans notre pays, ce qui en fait la principale cause de mortalité violente en Suisse, hors accidents de la route. Ces chiffres ne sont pas de simples statistiques : ils révèlent un drame humain qui traverse tous les milieux sociaux et qui exige de nous une réponse à la hauteur de l'enjeu.

Face à cette réalité, la Police cantonale vaudoise s'engage pleinement. La violence domestique exige de nous une compréhension fine des mécanismes de la violence, une capacité à évaluer la dangerosité des situations, et surtout, une vision à plus long terme qui dépasse le cadre de notre intervention immédiate.

C'est précisément là que réside l'un des défis majeurs : comment transformer une intervention d'urgence en un véritable levier de protection durable ? Chaque intervention mobilise une patrouille en moyenne durant quatre heures. Quatre heures au cours desquelles les gendarmes ne se contentent pas d'appliquer des procédures : ils écoutent, observent, évaluent, rassurent. Ils doivent faire preuve d'une attention particulière aux victimes comme aux auteurs, anticiper les risques pour les enfants présents, et prendre des décisions qui peuvent sauver des vies. Lorsque les faits l'exigent, les inspecteurs de la Police de sûreté prennent le relais pour conduire les investigations jusqu'à leur terme. Enfin, la division de gestion de la menace peut également assurer un suivi sur la durée.

Cette dimension hautement humaine du métier exige un investissement constant dans la formation de nos collaboratrices et collaborateurs. Elle requiert également une culture institutionnelle qui valorise l'empathie, l'écoute et le respect de la dignité humaine comme des compétences professionnelles à part entière, au même titre que la maîtrise technique ou juridique.

Mais la police ne peut pas tout. Et elle ne doit pas tout faire. L'adoption de la Loi sur la violence domestique en 2017 a marqué un tournant décisif en ancrant le fait que la lutte contre cette problématique exige une approche interdisciplinaire. De l'accompagnement d'urgence aux victimes (EMUS) au suivi psychosocial et juridique (LAVI) et à l'hébergement d'urgence (MalleyPrairie), de la prévention auprès des auteurs (Centre Prévention de l'Ale) à l'expertise médico-légale (UMV du CURML), en passant par la protection de l'enfance (DGEJ) et l'action judiciaire (Ministère public) : chaque acteur



spécifique apporte son expertise dans une chaîne de prise en charge où notre intervention d'urgence constitue l'un des maillons. Un réseau partenarial que les pages suivantes détaillent plus amplement.

Ces partenariats institutionnels, orchestrés par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, ne sont pas qu'une nécessité opérationnelle : ils sont la condition même de l'efficacité de notre action. Ils permettent d'assurer un suivi là où notre mission s'arrête, de transformer notre intervention en un véritable parcours de sortie de la violence.

Pour la Police cantonale vaudoise, ces partenariats représentent également une responsabilité : celle de transmettre rapidement et efficacement les informations essentielles aux acteurs qui prendront le relais. C'est dans cette coordination, dans cette capacité à travailler ensemble au service d'une cause commune, que réside notre force collective.

Sylvie Bula
Commandante de la Police cantonale vaudoise

VAUD : PORTRAIT DU DISPOSITIF CONTRE LES VIOLENCES DOMESTIQUES

Appelée cinq fois par jour pour des cas de violences domestiques, la police œuvre sans relâche contre ce phénomène qui prend de l'ampleur chaque année. Elle est toutefois accompagnée dans ce combat par d'autres partenaires institutionnels, chacun dans un rôle précis. Le dossier que nous vous présentons vous permettra de comprendre comment s'orchestre la lutte contre ce fléau qui touche de nombreuses familles dans notre canton.

En 2024, plus de 1700 cas de violences domestiques ont été rapportés chaque jour à la police, soit près de cinq par jour, ce qui représente une hausse de 9% par rapport à 2023. Plus de 70% des victimes de violence entre partenaires et ex-partenaires sont des femmes. Ces chiffres illustrent la persistance d'un fléau qui touche tous les milieux sociaux. Les homicides commis dans le canton de Vaud en 2024 l'ont été contre des femmes et relevaient de la sphère domestique, rappelant l'urgence d'une prise en charge coordonnée et efficace.

Face à cette réalité, le canton de Vaud, via le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), a renforcé le dispositif de prise en charge de ce phénomène. Aussi, l'adoption de la Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD) en 2017 a transformé l'approche traditionnelle, passant d'interventions isolées à une stratégie coordonnée mobilisant l'ensemble des acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. La police en fait partie, bien évidemment.

Un phénomène national persistant

À l'échelle suisse, près de 21'000 infractions liées aux violences domestiques sont enregistrées chaque année par la police. En 2023, 25 homicides ont été recensés dans la sphère domestique au niveau national, confirmant que ces violences constituent la principale cause de mortalité violente en Suisse (hors accidents de la route). Une personne meurt toutes les deux semaines des conséquences de la violence domestique, soit 25 personnes par an en moyenne, dont 4 enfants.

Une réponse cantonale coordonnée

La spécificité vaudoise réside dans l'articulation de multiples acteurs autour d'un objectif commun: briser

le cycle de la violence et protéger les victimes. Cette approche systémique mobilise des compétences complémentaires, depuis l'intervention d'urgence jusqu'à la prise en charge thérapeutique, en passant par l'accompagnement judiciaire et social.

Les polices vaudoises, primo-intervenantes dans les situations de crise, jouent un rôle pivot dans ce dispositif. Formées aux spécificités de ces interventions, elles évaluent immédiatement la dangerosité de la situation et activent les mesures de protection appropriées, notamment l'expulsion du domicile de l'auteur des violences. Cette procédure, application du principe «qui frappe part», a connu une évolution spectaculaire: de 15 expulsions annuelles avant la LOVD adoptée en 2017, le canton en comptabilise désormais plus de 500 par an.

Une approche complémentaire

Mais les forces de l'ordre ne sont pas les seules à faire face: elles peuvent compter sur des partenaires compétents et organisés qui prennent le relais une fois l'intervention d'urgence terminée. L'Équipe mobile d'urgences sociales (EMUS) se rend sur place pour assurer une prise en charge immédiate des victimes, tandis que le centre LAVI Vaud, issu de la Loi sur l'aide aux victimes d'infractions, garantit un accompagnement juridique et psychologique spécialisé. Le centre d'hébergement d'urgence MalleyPrairie offre une solution de mise à l'abri immédiate pour les femmes et leurs enfants, complétée par les services du Centre Prévention de l'Ale qui assure la prise en charge des auteurs. L'Unité de médecine des violences (UMV) du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) apporte une dimension médicale au dispositif en permettant de documenter les traces de violences afin de constituer un dossier pour d'éventuelles suites judiciaires. Enfin, la Direction générale de l'enfance et de la

jeunesse (DGEJ) intervient spécifiquement pour protéger les mineurs, avec 689 signalements recensés en 2024, en augmentation par rapport à la moyenne annuelle de 591 signalements des années précédentes. Cette hausse témoigne d'une meilleure détection des situations à risque, mais aussi de la vulnérabilité particulière des enfants exposés aux violences conjugales. Le Ministère public du canton de Vaud a développé une expertise spécialisée en créant des unités dédiées au traitement de ces affaires. Cette spécialisation permet une meilleure compréhension des mécanismes de la violence domestique et une adaptation des poursuites pénales aux spécificités de ces dossiers.

Les défis de demain

Malgré ces avancées, les chiffres rappellent l'ampleur du défi. La hausse continue des interventions interroge: reflète-t-elle une augmentation réelle des violences ou

une meilleure détection liée à l'amélioration du dispositif? Les professionnels penchent pour une combinaison des deux facteurs, soulignant que la libération de la parole, encouragée par les campagnes de sensibilisation, révèle l'ampleur d'un phénomène longtemps occulté.

Le dossier que vous allez découvrir propose une plongée au cœur de ce dispositif, analysant le rôle et les enjeux de chaque acteur. De l'intervention policière d'urgence à la prise en charge thérapeutique, en passant par l'hébergement d'urgence et le traitement judiciaire, il s'agit de comprendre comment s'orchestre cette lutte quotidienne contre un fléau qui touche de très nombreuses familles en Suisse.

@ Alexandre Bisenz

Infractions de violences domestiques dans le canton de Vaud	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Homicides consommés (art. 111-113/16)	3	2	3	0	3	7	4
Homicides tentés (art. 111-113/16)	8	8	6	3	5	5	3
Lésions corporelles graves (art. 122)	3	3	6	2	3	3	5
Lésions corporelles simples (art. 123)	151	155	110	112	144	134	168
Voies de fait (art. 126)	1130	1490	1464	1432	1245	1276	1423
Mise en danger de la vie d'autrui (art. 129)	5	8	3	8	10	9	16
Injure (art. 177)	954	1339	1224	1165	1060	1081	1140
Utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179septies)	89	53	53	37	41	60	66
Menaces (art. 180)	769	886	810	792	648	700	795
Contrainte (art. 181)	8	16	12	9	14	21	30
Séquestration et enlèvement (art. 183/184)	7	2	4	4	7	3	6
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187)	65	64	48	58	77	66	63
Actes d'ordre sexuel avec des pers. dépendantes (art. 188)	0	0	0	0	1	0	0
Atteinte et contrainte sexuelles (art. 189) ²	49	75	59	61	63	36	40
Viol (art. 190)	19	14	19	14	14	47	84
Actes d'ordre sexuel sur personne incapable de discernement (art. 191)	4	1	5	2	4	9	8
Autres articles du CP ³	73	64	63	68	83	74	92
Total infractions de violences domestiques	3337	4180	3889	3767	3422	3531	3943

Une affaire de violence domestique comptabilise en moyenne 2 à 3 infractions.

« IL FAUT PASSER D'UNE LOGIQUE DE SUR- VEILLANCE DES AUTEURS À UNE LOGIQUE CENTRÉE SUR LA PROTECTION DES VICTIMES »

Pour le chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, comme pour l'ensemble du Conseil d'Etat, la lutte contre les violences domestiques est une priorité absolue. Le gouvernement travaille à renforcer tous les axes de son action, notamment par le déploiement de nouvelles mesures au sein des polices. Vassilis Venizelos insiste aussi sur la nécessité de développer la surveillance électronique active.

En matière de lutte contre les violences domestiques, le Canton de Vaud a mis sur pied un dispositif coordonné. Comment fonctionne-t-il ?

La prise de conscience du conseil d'Etat face au phénomène des violences domestiques – qui touche une famille sur cinq – ne date pas d'hier. Un dispositif coordonné a été mis sur pied il y a une dizaine d'années et développé depuis. Cette stratégie implique la coopération de tous les acteurs, de la prévention à l'intervention en passant par le suivi, qu'il soit répressif, thérapeutique ou social. En 2015, l'adoption par le Canton du principe « qui frappe part » a changé la donne et le nombre d'expulsions d'auteurs de violences suite à une intervention de police a explosé, contribuant à une meilleure protection des victimes.

Plusieurs services de l'Etat participent à ce dispositif, ainsi que l'intégralité de la chaîne pénale. Le DJES est en première ligne avec les interventions d'urgence de la Polcant ou la détention des auteurs. Mais aussi avec l'action de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse qui prend en charge les enfants victimes de violences familiales qui sont de plus en plus nombreux – un signalement sur trois est concerné. Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) joue également un rôle majeur, avec notamment la prise en charge thérapeutique ou les foyers d'hébergement pour les femmes victimes. Enfin, le BEFH (Bureau vaudois de l'égalité entre les femmes et les hommes) coordonne l'action de tous les acteurs impliqués.

Face à l'augmentation des infractions en matière de violences domestiques, ce dispositif est-il vraiment adapté ?

Le dispositif est efficace. L'augmentation du nombre d'interventions par les polices vaudoises le montre. Si ce chiffre est inquiétant (1722 interventions en 2024, +9% par rapport à 2023), il s'explique en partie par une meilleure détection des cas et un climat plus propice aux dénonciations. Cela dit, nous pouvons et nous devons encore améliorer notre prise en charge, en particulier au niveau de la gestion de la menace. L'année dernière, les 4 homicides enregistrés sur le territoire vaudois étaient tous des féminicides à la suite de violences domestiques. On ne peut pas l'accepter. C'est pour cela que j'ai demandé à mes services de travailler à l'élaboration d'un plan de mesures pour améliorer encore la prestation générale d'accompagnement aux victimes, adultes et enfants, après l'intervention d'urgence. Par exemple, en instaurant la présence dans chaque région de spécialistes référents en matière de violences domestiques mais aussi avec des mesures dans le domaine de la formation continue et de la prévention policière. L'ensemble des polices du canton est concerné par ce plan dont le déploiement va s'échelonner sur le moyen- long terme.

Quelles sont les autres nouvelles mesures de ce plan d'action violences domestiques ?

Une victime doit pouvoir bénéficier de la même prise en charge, qu'elle soit à Etoy ou à Château-d'Oex. Nous allons donc renforcer la coordination entre les

différentes forces de polices actives sur le territoire vaudois dans le cadre des interventions d'urgence et standardiser les processus au niveau de la police coordonnée. Outre les nouveaux référents par région, nous allons aussi créer des espaces d'accueil confidentiels, confortables et rassurants pour accueillir les victimes en cas d'auditions ou dépôts de plainte. Des formations continues spécifiques dans le but de renforcer la détection des situations de violences doivent aussi être pensées, par exemple pour les opératrices et opérateurs du 117, qui sont en première ligne, mais aussi pour les référents spécialistes en matière de violence domestiques. Enfin, nous prévoyons d'évaluer scientifiquement le dispositif.

Le recours à la surveillance électronique est régulièrement évoqué pour freiner les violences domestiques, où en est-on ?

Le système de surveillance actuel permet d'exercer un contrôle a posteriori sur les auteurs de violence. Dans ces cas, ce système dit « passif » fonctionne bien. Mais pour protéger efficacement les victimes de violences domestiques, nous avons besoin de mettre sur pied un vrai dispositif de « surveillance active ». Il faut passer d'une logique de surveillance à une logique centrée sur la protection des victimes. Cela permettra de localiser les agresseurs et d'intervenir en temps réel ou presque, avec une gestion immédiate des messages d'alerte. Et en la matière, il est temps de mettre les bouchées doubles. La peur doit changer de camp. En tant que président de l'association EM Electronic monitoring (ndlr: créée par la Conférence des chefs des départements cantonaux de justice et police – CCDJP - et qui regroupe aujourd'hui 22 cantons, 23 dès le 01.01.26 avec l'arrivée du Jura), j'ai la ferme intention de faire avancer ce projet. Sur la base d'un projet pilote mené à Zurich, qui a rendu ses résultats en septembre dernier, nous allons pouvoir proposer un dispositif clé en main d'ici le printemps pour mener des tests dans les différents cantons.

Que faut-il retenir du projet-pilote zurichois de surveillance électronique ?

Zurich est le seul canton à avoir expérimenté la surveillance électronique active dynamique (port simulé d'émetteurs par l'agresseur et la personne à protéger). Ce projet pilote a montré qu'il est possible de déployer un dispositif efficace avec peu de ressources. L'association Electronic Monitoring salue ces résultats qui soulignent la pertinence de cette approche. Mais ce projet pilote montre également qu'un tel système ne peut déployer pleinement son efficacité que s'il est mis en œuvre de manière coordonnée entre les cantons, afin d'avoir une couverture géographique optimale. Cela constitue un défi pour notre fonctionnement fédéraliste. Le Canton de Vaud veut donner l'exemple. Nous devons saisir l'opportunité de ma présidence d'Electronic monitoring pour aller de l'avant. Mais je le répète : le recours au bracelet électronique n'est pas la solution miracle. Il s'agit d'un moyen pour lutter contre les violences domestiques qui doit s'inscrire dans un ensemble de mesures cohérent et adapté aux besoins des personnes à protéger.



Quels défis concrets pour les forces de police poserait la mise en oeuvre de la surveillance électronique active dans le canton de Vaud ?

Pour qu'un dispositif de surveillance active soit efficace, il nécessite la mobilisation de ressources tant humaines que technologiques, ainsi que la mise en place d'une série d'actions concrètes : le renforcement du processus de transmission de l'information et l'établissement de protocoles d'engagement clairs entre les différents acteurs de la chaîne pénale mais également entre les cantons. Un projet pilote pourrait permettre de tester ces processus à l'échelle cantonale. Il mettrait aussi en lumière les principaux défis dont il faudrait tenir compte en cas de généralisation de la pause des bracelets. J'ai bon espoir que nous puissions avancer sur du concret dès 2027.

VAUD : LE MINISTÈRE PUBLIC A MIS SUR PIED UN PÔLE DE COMPÉTENCES

Le Ministère public vaudois a créé en 2023 un pôle de compétences spécialisé dans les violences domestiques. Chaque arrondissement dispose désormais de référents formés qui instruisent leurs collègues et traitent les cas complexes. Rencontre avec la procureure Laurence Brenlla, porteuse de ce projet.

Face à l'évolution rapide des connaissances sur les violences domestiques, le Ministère public vaudois a créé fin 2023 un pôle de compétences spécialisé. Désormais, chaque arrondissement du canton dispose d'une personne référente et d'un suppléant spécifiquement formés aux violences domestiques. Cette nouvelle architecture marque une évolution au sein du Ministère public, où les référents se contentaient d'apporter un soutien ponctuel dans le traitement des affaires. « Maintenant, ils forment les autres procureurs à cette problématique, explique la procureure Laurence Brenlla, référente du domaine. Cette approche vise à diffuser l'expertise au sein de l'institution, garantissant une prise en charge tenant compte des évolutions. » Ainsi formés, les référents prennent également en main les dossiers plus délicats comme les récidives dans les cas de violences domestiques, ainsi que certaines affaires comportant une dimension sexuelle. Cette prise en charge s'appuie sur leurs connaissances approfondies dans ces domaines acquises lors de leurs formations.

L'adaptation aux évolutions scientifiques

Les premiers retours de cette organisation se révèlent positifs, encourageant le Ministère public à poursuivre dans cette voie. Dès cet automne, une formation complète à l'attention de tous les procureurs d'arrondissement viendra compléter le dispositif, et sera dispensée ensuite à tous les nouveaux magistrats. « Les avancées scientifiques progressent constamment et cela doit être pris en compte dans l'approche judiciaire », souligne Laurence Brenlla.

Cette réorganisation répond d'autre part à l'impératif de la Convention d'Istanbul, ratifiée par la Suisse en 2021, qui exige notamment des États signataires qu'ils forment leurs professionnels aux spécificités



des violences domestiques. Le texte européen impose une approche globale et coordonnée de ces violences.

Coordination avec les partenaires

Au-delà de la spécialisation interne, le pôle de compétences vise à renforcer les liens avec les autres acteurs. « Nous consolidons les relations avec les autres intervenants via des rencontres annuelles, explique Laurence Brenlla. Cette approche collaborative reconnaît que la réponse judiciaire ne peut être efficace qu'en ayant une bonne connaissance du dispositif plus large de prise en charge. » D'autre part, les procureurs référents donnent un certain nombre de conférences : ils ont notamment participé à la Journée du réseau organisée annuellement par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, occasion de débattre d'un thème spécifique lié aux violences domestiques. Cette coordination s'intensifie également dans le cadre de la Commission cantonale de lutte contre les violences domestiques (CCLVD), où magistrats, policiers, travailleurs sociaux et professionnels de la santé échangent régulièrement sur leurs pratiques.

Un changement de paradigme

Il apparaît que cette évolution de la prise en charge des affaires de violences domestiques relève, de la part du Ministère public, d'une prise de conscience plus large : les violences domestiques ne peuvent être traitées efficacement qu'à travers une approche pluridisciplinaire, combinant expertise judiciaire, connaissances scientifiques et coordination avec les partenaires.

@ Alexandre Bisenz

LE BUREAU DE L'ÉGALITÉ, GRAND COORDINATEUR

Institution pionnière dans ce combat, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) coordonne les actions en matière de prévention et de lutte contre les violences domestiques dans le canton de Vaud. Explications.

« La mission du BEFH consiste à encourager la réalisation de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines, que ce soit auprès du grand public, des entreprises et des institutions, explique Maribel Rodriguez, cheffe du Bureau depuis 2017. Nous œuvrons selon deux grands axes : la coordination des actions sur le terrain et la réalisation de campagnes d'information et de formation. Notre rôle consiste également à faire le lien entre les acteurs et les décideurs : ainsi, nous pouvons contribuer à faire évoluer la loi. »

Pour ce qui est des violences domestiques, l'adoption de la Loi vaudoise d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD) en 2017 a permis de renforcer la coordination entre les acteurs principaux, dont les centres LAVI (dérivant de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes), l'Équipe mobile d'urgences sociales (EMUS), le centre MalleyPrairie, le Centre de prévention de l'Ale et l'Unité de médecine des violences (UMV). De leur côté, le Ministère public et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) ont renforcé leur dispositif pour faire face à ce fléau.

Trois années importantes pour renforcer la lutte

La cheffe du BEFH reprend : « Trois années charnières ont fait évoluer la prise en charge des violences domestiques dans le canton de Vaud. La première est l'année 2017 avec l'adoption de la LOVD qui a, entre autres, ancré le principe « qui frappe part », soit l'éloignement des auteurs de violences du domicile conjugal avec obligation de se rendre à un premier entretien socio-éducatif. » On est ainsi passé de 30 expulsions par an avant 2015 à plus de 500 l'année dernière. Cette loi a accru la protection des victimes et renforcé le suivi des auteurs. La deuxième année importante est 2021, suite à la ratification par la Suisse de la convention d'Istanbul, ce traité européen qui amène les États signataires à prendre des mesures concrètes afin d'éliminer toute forme de violence domestique sur leur territoire. Le Canton s'est doté d'un Plan de mise en œuvre afin de s'assurer de remplir les exigences de la Convention. Et en 2024, l'action du Bureau de l'égalité a encore été renforcée par l'adoption du nouveau droit pénal en matière sexuelle, au mois de janvier. Cette révision approuvée par le Parlement national, marque une étape importante en élargissant les infractions de

viol et de contrainte sexuelle. Elle a notamment introduit le principe du « non, c'est non » qui exige le consentement explicite ou implicite (notamment avec la notion de sidération) du ou de la partenaire pour toute relation sexuelle. Ces évolutions législatives nous ont permis de faire des avancées significatives dans notre lutte. »

Des campagnes d'information et des formations

Le BEFH développe également un volet consacré à la formation et à l'information de la population. Dans ce cadre, il propose des formations pour les professionnels de divers domaines. Pour les plus jeunes, il propose différents programmes, comme « As de cœur » pour les 11-13 ans, la campagne sur les réseaux sociaux « amoureux.se » et le jeu numérique « ALTernative – pour une relation sans violence », tous deux proposés aux 16-25 ans. Enfin, il effectue des recensements qui permettent d'avoir une vue d'ensemble sur le phénomène.

Par ailleurs, le Bureau de l'égalité préside la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) dont la police fait partie. Le but de cette commission est de coordonner les acteurs et d'améliorer la prise en charge des victimes. « La présence de la police dans cette commission est importante, car au-delà de son implication dans ce phénomène, elle œuvre avec d'autres partenaires, ce qui élargit notre champ d'action », souligne Maribel Rodriguez.

@ Alexandre Bisenz

« LA POLICE EST DE PLUS EN PLUS SOLLICITÉE »

Les forces de l'ordre sont régulièrement amenées à intervenir en urgence pour des violences domestiques et à chaque intervention, les patrouilles font face à des situations dramatiques, impliquant parfois des personnes qui pourraient être armées. La caporale Caroline Parisi, qui est intervenue sur une centaine de cas, explique la complexité de ces interventions, qui sont toutes délicates.

Quatre à cinq fois par jour, le 117 est sollicité pour des violences domestiques. Lorsque la centrale reçoit un appel, une patrouille de gendarmerie ou d'une police communale est immédiatement dépêchée sur place. Sur le terrain depuis plus de 12 ans, la caporale Caroline Parisi a déjà traité plus d'une centaine de cas de violences domestiques. Elle explique : « Pour nous, les interventions pour des violences domestiques sont toujours délicates. Nous les prenons très au sérieux et nous essayons de nous préparer au mieux durant le trajet. Nous nous renseignons principalement sur le foyer dans lequel nous intervenons : y a-t-il des antécédents, une arme est-elle inscrite ?

Ces éléments changeront la manière dont nous agissons. Nous devons toujours procéder avec la plus grande prudence. »

« Sur place, nous devons être attentifs à tous les signes »

Pour les intervenants, il y a toujours un moment de tension devant la porte du logement. « Nous essayons d'abord d'identifier les éventuels bruits qui pourraient nous renseigner sur l'état de la crise. Une fois dans le foyer, nous faisons attention à notre sécurité et celle des personnes impliquées, car nous ne savons pas comment nous allons être reçus. Nous devons être



Photo prétexte.

Les auteurs et les victimes de violences domestiques sont auditionnés séparément.

vigilants et repérer tous les signes. Si l'auteur est encore dans sa phase de violence et que nous savons qu'il est le détenteur d'une arme, nous devons être encore plus attentifs afin de parer à tout imprévu.» Dans ces moments, l'observation du non-verbal est primordiale, car il donne les premiers éléments sur la crise ainsi que sur l'état d'esprit des personnes impliquées.

Chaque intervention dure plus de quatre heures

En général, la présence des gendarmes ramène le calme et il devient possible de commencer la procédure. Avant toute chose, il faut veiller à la mise en sécurité de la victime et des enfants. Ensuite, il faudra prendre les premiers renseignements et déterminer s'il s'agit bien d'une violence domestique.

Caroline Parisi reprend: «Il faut comprendre que chaque intervention prend environ quatre heures. C'est le temps qu'il faut pour que la situation revienne au calme, pour que nous menions de manière séparée les auditions de l'auteur et de la victime, qu'un procureur soit avisé si besoin, que les premières mesures soient prises et que le cas soit formellement transmis au Ministère public. Ensuite, nous allons renseigner les institutions partenaires.» Dans ce genre d'affaires, les auditions prennent du temps, car il faut faire remonter les éléments importants et les antécédents du couple. Pour cela, elles se déroulent selon un canevas préparé à l'avance afin de récolter les mêmes éléments de la part de l'auteur et de la victime, mais surtout, pour ne rien oublier. Les déclarations seront ensuite comparées puis le rapport d'intervention sera transmis à la justice, ce qui enclenchera une procédure.

L'expulsion de l'auteur

Si l'expulsion est décidée par le ou la chef-fe de section de la Gendarmerie mobile, qui est informé-e de tous les cas de violences domestiques, l'auteur doit quitter le logement immédiatement, et ce, pour une durée de 30 jours. Dans ce cas, les patrouilles lui demandent de préparer ses affaires, de quitter le logement. Le cas sera ensuite évalué par le Tribunal civil pour la durée de la mesure.

L'urgence passée, l'affaire est transmise au Ministère public et aux institutions partenaires

Lorsque l'intervention d'urgence est terminée, le rôle des primo-intervenants s'achève et la patrouille pourra être immédiatement envoyée sur une autre urgence dans le canton. De son côté, la Police de Sûreté, via la brigade des mœurs, procédera à des auditions complémentaires si des faits d'agression sexuelle sont annoncés par la victime. Dès cet instant, ce sont les partenaires institutionnels (EMUS, LAVI, Centre d'accueil Malley-Prairie, ALE, UMV et DGEJ) qui prendront en charge l'auteur et la victime pour assurer un suivi, en fonction des situations.

Caroline Parisi conclut: «Toutes ces mesures prennent du temps. Encore une fois, entre l'appel d'urgence au 117 et notre départ du foyer en crise, minimum quatre heures se seront écoulées et ces interventions nous sont demandées quatre à cinq fois par jour. Nous faisons notre part, mais nous devons être unis dans cette lutte pour parvenir à infléchir la courbe des cas de violences domestiques sur le territoire vaudois.»

@ Alexandre Bisenz

Nombre d'affaires officiel de l'Office fédéral de la statistique (OFS)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de cas rapportés	1549	1820	1681	1617	1499	1582	1722
Infractions de violence domestique	3337	4180	3889	3767	3422	3531	3943

Pour 1 cas rapporté, ce sont 2 à 3 infractions en moyenne qui sont enregistrées. (ex. Voie de fait, injure, lésions corporelles simples ou graves).

« LA POLICE DE SÛRETÉ EST IMPLIQUÉE EN CAS D'AGRESSION SEXUELLE »

La police de sûreté, via la brigade des mœurs, est impliquée dans les enquêtes sur les violences domestiques, lorsqu'en plus de la violence elle-même, des agressions sexuelles ont été commises. Explications de Max Vilmenay, remplaçant chef de la brigade des moeurs.

« Nous ne sommes pas systématiquement engagés pour les cas de violences domestiques, explique le commissaire adjoint Max Vilmenay, remplaçant chef de la brigade des mœurs. Mais lorsqu'il y a eu viol ou contrainte sexuelle déclarée par la victime dans le cadre d'une violence domestique, une prise en charge commune est effectuée entre la Gendarmerie et notre brigade. L'audition de la victime est effectuée par la Gendarmerie et l'auteur l'est par la permanence sûreté. Les collaborateurs des mœurs sont toujours à disposition pour les collègues primos-intervenants afin de relire l'audition de la victime. »

Changement de loi en 2024 : « Non, c'est non »

Une grande évolution a eu lieu avec un changement de loi en 2024. Max Vilmenay explique : « Le code pénal a changé et dans le cadre d'une relation sexuelle, il a instauré le principe du « Non, c'est non » qui implique que la femme doit avoir donné son accord explicite (refus verbal et non verbal) pour qu'une relation sexuelle ait lieu. Le non-respect de ce principe par l'auteur peut maintenant être qualifié de viol par les magistrats. Bien sûr, nous agissons déjà avant ce changement, mais l'évolution de 2024 nous permet maintenant de systématiser nos prises en charge. »

Avant tout, il est important pour la brigade des mœurs de confirmer qu'il y a eu une infraction d'ordre sexuel. « Pour ce faire, reprend Max Vilmenay, nous avons créé une capsule vidéo ainsi qu'un aide-mémoire pour mener les auditions, de sorte toutes les personnes victimes d'agression sexuelle suivent la même procédure. Cette marche à suivre est destinée à identifier les sept caractéristiques que l'on doit retrouver dans une plainte pour agression sexuelle. À la fin de cette audition, nous devons avoir reçu toutes les informations importantes, car il n'est pas souhaitable de retourner vers la victime plusieurs jours plus tard pour obtenir des éléments complémentaires. »

Agressions sexuelles, les trois cas de figure

Concernant les agressions sexuelles, il existe trois cas de figure et trois manières de les prendre en charge. Il y a d'abord les cas de viol, de contrainte ou d'atteinte

sexuelle qu'une victime vient spontanément annoncer à la police. La Brigade des mœurs procédera à tous les actes d'enquête – avec l'audition de la victime et d'éventuels témoins avant d'entendre l'auteur. Ce dernier sera convoqué pour son audition et sera dénoncé au Ministère public.

Dans le deuxième cas de figure, la victime d'une violence domestique fait des révélations à ce sujet aux intervenants au cours de la procédure de violence domestique. La Gendarmerie procédera à l'audition de la victime selon le canevas fourni. Quant à la permanence de la police de sûreté, elle prendra alors en charge le prévenu au matin afin de compléter le dossier de violence domestique, qui sera ensuite transmis au Ministère public pour la suite de la procédure.

Le troisième cas concerne des désagréments d'ordre sexuel, comme des attouchements, des comportements ou des paroles obscènes. Ces cas restent dans les mains des primo-intervenants, Gendarmerie ou police communale, avec une prise de plainte.

Ainsi, bien que le nombre de cas augmente chaque année, l'évolution du cadre légal et des procédures renforcent l'efficacité du travail de la police (Gendarmerie – Sûreté) dans un domaine où la parole de la victime est mise au centre de nos préoccupations.

@ Alexandre Bisenz

PLUSIEURS INSTITUTIONS VIENNENT EN AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES

Chacun dans son registre, les partenaires de la lutte contre les violences domestiques coordonnent leurs actions pour soutenir à la fois les victimes et les auteurs. Présentation des principales institutions du canton de Vaud qui œuvrent aux côtés des forces de l'ordre.



Centre universitaire de médecine générale
et santé publique - Lausanne



<https://www.unisante.ch/fr>

L'EMUS : pour les premières mesures socio-médicales

« L'EMUS prend en charge le volet socio-médical des interventions d'urgence, explique la responsable Anna Laget. Ainsi, lorsque nous sommes sollicités par les forces de l'ordre pour une violence domestique, nous nous rendons sur place et nous procédons à une première évaluation médicale et psychologique de la victime. Nous réalisons parfois quelques soins légers et nous la renseignons sur les aides qu'elle peut solliciter. L'intervention de l'EMUS permet souvent à la victime de s'ouvrir sur des difficultés financières ou matérielles. Aussi, sur délégation des centres Lavi, l'EMUS peut, dans l'urgence, débloquer une aide financière pour que la personne et sa famille puissent se nourrir ou acheter un téléphone portable. Nous la renseignons notamment sur l'existence de la LAVI et de l'Unité de médecine des violences. Si l'auteur est expulsé du foyer, nous examinons le logement pour évaluer son niveau de sécurité. S'il n'est pas suffisant, nous proposons à la victime de se rendre au centre d'hébergement MalleyPrairie. Nous ne faisons que des propositions, car en finalité, toutes les décisions seront prises par la victime. »

L'Équipe mobile d'urgences sociales (EMUS) est une structure d'Unisanté. Elle prend en charge les personnes en situation de précarité, de vulnérabilité ou de troubles mentaux, que ce soit à domicile ou sur le domaine public. Anna Laget reprend : « Depuis 2016, nous avons un mandat cantonal pour intervenir auprès de toutes les violences domestiques après expulsion de l'auteur (art 28B CC). Durant l'année 2024, nous sommes intervenus auprès de 3'500 personnes en difficulté, dont 350 victimes de ces violences. Toutes ces interventions sont des cas d'urgence. Nous restons avec la personne le temps qu'il faut, afin de nous assurer qu'elle ne court pas un danger vital et que toutes les informations lui ont été transmises. En général, nos interventions durent une heure, après quoi, ce sont la justice et les autres partenaires qui prennent en charge les auteurs et les victimes. »



<https://www.lavi-vaud.ch/>

La LAVI : pour l'aide d'urgence aux victimes

Présents dans tous les cantons, les Centres LAVI sont des centres de consultation prévus par la Loi fédérale sur l'aide aux victimes (LAVI). Son but : renforcer les droits des victimes et apporter une aide psychologique, juridique ou financière aux victimes et à leurs proches dans le cadre de différentes sortes d'événement ayant occasionné des lésions corporelles graves, comme un accident de la route, une erreur médicale, une menace, un viol, des violences domestiques, une tentative d'homicide, etc. « Les victimes s'adressent à nous spontanément ou nous les contactons, à leur demande, lorsque nous recevons un signalement de la police, explique Naima Topkiran, cheffe de service depuis le début de l'année. L'accès aux prestations est possible, sans dépôt de plainte et même si l'auteur n'est pas identifié. Avant tout, nous mettons la victime au centre de notre action et essayons de comprendre ses besoins. Le fait de la reconnaître comme victime est très important pour elle, car cela lui permettra de ne pas se sentir coupable. Notre centre traite près de 4'300 dossiers par année et dans ce chiffre, plus de 1'500 sont des cas de violences domestiques qui nous sont signalés par la police, c'est beaucoup... et le phénomène prend de l'ampleur. »

Dans le détail, trois types de soutien sont proposés par la LAVI : le soutien psychologique, qui porte son attention sur les éventuelles réactions de stress aigu induites par la situation de violence subie, le soutien juridique qui informe la victime sur ses droits et sur les démarches juridiques qu'elle peut entreprendre, et enfin, le soutien financier qui prévoit une aide immédiate ou à plus long terme selon les cas. Naima Topkiran complète : « Notre prise en charge est limitée dans le temps. Elle dure le temps que les suivis psychologique et juridique se mettent en route. »



DJES Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
DGEJ Direction générale de l'enfance et de la jeunesse



<https://www.vd.ch/djes/dgej>

La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse: pour protéger les enfants

«Elle jouait dans sa chambre...», «Il dormait, il n'a rien entendu...»: ces phrases traduisent une fausse croyance. Même sans être directement agressés physiquement, les enfants exposés à la violence conjugale en souffrent. Ils sont des victimes à part entière. Dans le canton de Vaud, la violence domestique est la première cause de signalement d'enfants en danger dans leur développement, représentant 30% des cas. Pour les protéger, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) a mis en place un dispositif où la police joue un rôle clé.

Lors d'interventions à domicile au motif de violence domestique, les rapports de police sont transmis à la DGEJ. Selon la gravité, une mesure de protection est mise en place, avec ou sans mandat judiciaire. Et dans les situations qui ne requièrent pas une action de protection, il y a, à minima, un courrier d'information et de prévention qui est adressé aux parents pour les rendre attentifs aux conséquences néfastes sur le développement de l'enfant d'une exposition à la violence dans le couple parental.

Le CAN Team, Unité hospitalière de protection de l'enfant et de l'adolescent du CHUV, propose une consultation psychologique spécialisée. Lors de deux séances, l'enfant peut s'exprimer sur son vécu et ses besoins, sans qu'on investigue les faits de violence survenus. Une évaluation est menée et des recommandations sont transmises aux parents. Ce service, financé par la DGEJ, est gratuit pour les familles.

La garde des enfants et le droit de visite en contexte de violence requièrent une vigilance extrême. La garde alternée peut être inadaptée, voire dangereuse. La DGEJ suit les recommandations de la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) pour guider les autorités judiciaires. Enfin, il est nécessaire de renforcer la formation des professionnel-le-s (DOSAVI, Centre MalleyPrairie, etc.) pour améliorer la détection et l'orientation des situations.

Protéger les enfants de la violence domestique est un enjeu majeur de santé publique. La coopération Police-DGEJ est essentielle pour briser le cycle de la violence et garantir à chaque enfant un environnement sécurisé et propice à son développement.



Unité de médecine des violences



<https://www.curml.ch/unite-de-medecine-des-violences-umv>

L'Unité de médecine des violences: pour documenter les violences

Les victimes de violences peuvent faire constater leurs blessures par le corps médical. «Le rôle de l'UMV (Unité de médecine des violences) consiste à établir la documentation médico-légale des violences vécues, explique la médecin-chef Nathalie Romain-Glassey, responsable de l'Unité. Les victimes pourront ensuite l'utiliser dans une procédure pour les aider à faire valoir leurs droits.»

Ces consultations sont assurées par une équipe infirmière spécifiquement formée qui travaille en collaboration étroite avec des médecins légistes. Nathalie Romain-Glassey reprend: «Notre démarche commence par un accueil et une écoute attentive permettant aux personnes qui s'adressent à nous de raconter les événements violents auxquels elles ont été confrontées. Puis nous procérons à un examen physique, ce qui nous permettra d'élaborer un constat qui sera accompagné des photographies des lésions.»

L'UMV a été créée en 2006 et s'adresse à toute victime adulte. Les mesures mises en œuvre à cette époque avaient mis en évidence le besoin d'une structure médico-légale spécialisée dans la prise en charge des adultes victimes de violences conjugales. Mais outre les violences domestiques – qui représentent environ 40% des demandes – l'UMV s'adresse à toutes les personnes qui ont subi une agression sur la voie publique, sur le lieu de travail, au domicile, etc. «Selon les cas, l'UMV proposera une orientation au sein du réseau des institutions et associations partenaires, comme les centres LAVI ou MalleyPrairie. Malheureusement, malgré tout ce qui est mis en place au niveau cantonal, le nombre de demandes de consultations grandit d'année en année. C'est un vrai défi que nous devrons relever», conclut Nathalie Romain-Glassey.



Centre Prévention de l'Ale



<https://prevention-ale.ch/>

Centre de l'Ale : pour donner la parole aux auteurs

Depuis l'adoption de la Loi vaudoise contre les violences domestiques (LOVD) de 2017, les auteurs de violences ont l'obligation de se rendre au centre de prévention de l'Ale à Lausanne pour y suivre un entretien suite à l'expulsion du domicile. « Ces entretiens ont pour but d'amener les auteurs à se responsabiliser et à les amener à faire un travail sur eux-mêmes », explique le directeur Philippe Bigler, également directeur du centre Malley-Prairie. Ces rendez-vous sont un préambule à une prise en charge plus complète, car le centre de l'Ale propose différents types d'accompagnement pour contrer le recours à la violence. Depuis l'adoption de la loi et l'obligation de consulter qui en résulte, les chiffres de fréquentation ont fortement augmenté.

Philippe Bigler reprend : « Cependant, il est rare que les auteurs expulsés entrent dans les programmes de groupe, car seul le premier entretien est obligatoire. Il faut du temps pour que la personne accepte de nous voir régulièrement. La grande majorité des auteurs rejettent la faute sur la victime ou se disent eux-mêmes victimes de la situation. En revanche, le Centre reçoit également des personnes qui viennent chercher de l'aide de leur plein gré. Évidemment, elles sont plus assidues à accepter la prise en charge que nous proposons. » Aspect positif, la justice oblige de plus en plus de personnes à suivre des programmes. (art.55a)

Rattaché à la Fondation MalleyPrairie, le Centre Prévention de l'Ale a repris depuis janvier 2016 les activités développées dans le canton de Vaud auprès des personnes ayant recours à la violence. La mission du Centre est d'accueillir et d'accompagner des personnes majeures ayant recours à des agressions ou des actes violents au sein du couple pour leur venir en aide via plusieurs programmes adaptés à chacun.

En 2024, le centre a accueilli plus de 750 personnes, dont 85% d'hommes. Philippe Bigler complète : « Il faut d'abord faire comprendre que nous ne sommes pas la justice et que nous sommes là pour les accompagner sur le chemin qui aboutira à l'abandon du recours à la violence. Notre travail est stimulant. Car on voit que, pour les personnes qui s'investissent dans les groupes, la violence physique s'arrête rapidement. »



Centre d'accueil MalleyPrairie



<https://malleyprairie.ch/>

MalleyPrairie : pour héberger les victimes de violences domestiques

Installé dans le sud lausannois depuis 1976, le Centre d'accueil MalleyPrairie est un maillon central de la protection des victimes de violences. Philippe Bigler, directeur du centre, et également du Centre de prévention de l'Ale, explique : « Notre institution accueille en urgence ou sur rendez-vous des femmes victimes de violences domestiques ou qui se sentiraient en danger dans leur logement malgré l'éloignement de l'auteur. Nous hébergeons ces femmes et nous les accompagnons durant les procédures qui vont suivre. »

À l'intérieur du Centre, les résidentes se voient offrir un suivi adapté à chaque situation. La préoccupation principale est la mise en protection. Les victimes sont accompagnées pour les nombreuses démarches à faire ainsi que sur un plan émotionnel. Une attention particulière est accordée aux enfants ainsi qu'un soutien à la parentalité.

En dehors de l'hébergement d'urgence, le Centre propose également des entretiens ambulatoires dans une dizaine de villes du canton. Ces prises de contact sont destinées aux personnes qui vivent une situation de violence, déclarée ou latente, dans le but de trouver des alternatives ou de recevoir des informations.

Face à une demande croissante, le Centre a ouvert en 2022 une seconde adresse à Morges qui peut héberger 10 femmes supplémentaires. Le principe « qui frappe part », instauré en 2017 par la Loi sur les violences domestiques permet l'éloignement des auteurs du domicile conjugal. « Mais force est de constater, explique Philippe Bigler, que la demande, en places d'hébergement d'urgence ne cesse de croître. Cela témoigne de la complexité de la situation et de la nécessité d'une prise en charge coordonnée entre tous les partenaires. »

DESCRIPTION DU DISPOSITIF SÉCURITAIRE DU PALÉO FESTIVAL

Chaque été à Nyon, vers la fin du mois de juillet, la plaine de l'Asse accueille le Paléo Festival qui, avec ses 250'000 visiteurs, 8'500 campeurs, 5'400 bénévoles, 2'000 artistes et techniciens, transforme cet endroit en une véritable ville festive. Derrière cette foule impressionnante se déploie un dispositif de sécurité taillé sur mesure, réalisé par une multitude d'acteurs unis par un objectif commun : garantir la sécurité de cette cité temporaire. Explication du capitaine Didier Vincent, chef du dispositif.

«Pour gérer une manifestation de l'ampleur de Paléo, un dispositif sécuritaire composé d'environ 300 personnes, comprenant Gendarmerie, Police de sûreté, Police Nyon Région (PNR), Sécurité Paléo, Protection civile et Police des transports CFF a été mis sur pied afin d'assurer la sécurité des usagers», explique le capitaine Didier Vincent, chef du dispositif de la manifestation.

Un poste de commandement au cœur des vignes

Pour coordonner tous ces partenaires, un poste de commandement opérationnel (PCO) a été installé dans les bâtiments de la Haute école de viticulture et d'oenologie de Changins. C'est d'ailleurs dans cette infrastructure que, durant les 6 jours du festival, les acteurs sécuritaires tiennent quotidiennement leur point de situation afin de planifier leurs actions. Pour l'édition 2025, ce centre névralgique a coordonné près de 180 interventions et reçu plus de 350 appels, témoignant de l'effervescence qui règne autour du festival.

La circulation comme enjeu majeur de la région

La Gendarmerie assure les tâches de police de proximité et de gestion de la circulation. Pour ce faire, un détachement de motards surveille le flux des voitures en provenance de Genève et de Lausanne et intervient en cas de problème ou d'accident. «Il ne faut pas oublier que nous recevons chaque jour plus de 12'000 véhicules, dont l'arrivée se concentre sur quelques heures», explique Didier Vincent. Pour assurer une circulation fluide dans toute la région de Nyon, le service de la Protection civile (PCi) est également mobilisé mobilisé et assure la régulation du trafic jusqu'aux entrées des parkings.

Ainsi, pour gérer ce flux de véhicules, les tâches sont partagées entre Gendarmerie et PCi: les motards surveillent les axes empruntés par les festivaliers dès leur

sortie de l'autoroute jusqu'aux parkings, tandis que de leur côté, les membres de la PCi garantissent la prise en charge de la circulation sur les routes secondaires et surtout, leur bonne répartition dans les nombreux parkings du festival, ceci en lien étroit avec les bénévoles Paléo en charge du stationnement des véhicules. Joël Tobler, commandant de la Protection civile du district de Nyon explique : «Pour mener à bien ces opérations, nous avons engagé cette année 129 astreints et 9 professionnels de la PCI, qui commençaient leur mission à 14h30 pour la terminer à l'aube, lorsque les derniers véhicules quittaient les parkings. Pour faire face aux défis logistiques de cette grande mobilisation, nous avons engagé 14 véhicules pour assurer les transports de personnes. De plus, la PCi devait livrer 300 repas quotidiens aux partenaires sécuritaires répartis sur l'entier du site.»

Au cœur de la foule festive, la prévention prend des visages familiers. Trois chargés de prévention de la Police cantonale, dont eCop François, sillonnent l'enceinte pour sensibiliser les festivaliers aux risques de vols, à la tire ou à l'arraché. Une approche préventive qui mise sur le dialogue.

Le détachement proximité, composé de gendarmes et de policiers de la PNR, assure tous les jours une présence rassurante aux abords immédiats de la manifestation. Cette présence essentiellement préventive, assurée par du personnel en uniforme, est ponctuellement prolongée ou renforcée, en fonction de la situation.

Lors de l'édition 2025, la Police de sûreté était présente avec 19 personnes, inspecteurs et gendarmes confondus, ainsi que deux aides de commandement, encadrés par deux officiers. La Police cantonale possédant les compétences judiciaires pour traiter les affaires

pénales, c'est elle, via la Police de sûreté, qui prend en charge les affaires judiciaire comme les vols, le trafic ou la consommation de produits stupéfiants, ou encore les agressions. Son dispositif s'intègre aux mesures déployées par les autres acteurs sécuritaires, et ses membres mènent les enquêtes, souvent brèves, sur les cas portés à sa connaissance avant de les transmettre au Ministère public. Une procureure est d'ailleurs spécialement dédiée durant l'entier du festival.

Le rôle central de la Sécu Paléo

Si le rôle des forces de l'ordre s'exerce à l'extérieur de la manifestation, la sécurité à l'intérieur du périmètre est assurée par le département Accueil & sécurité de Paléo. Très bien organisé et connaissant parfaitement le terrain, ce département comprend 1'500 personnes qui œuvrent de concert avec les acteurs sécuritaires. Cette organisation tentaculaire englobe l'accueil, la sécurité proprement dite, une infirmerie mobilisant 115 collaborateurs, une équipe de médiation pour le jeune public, ainsi que des spécialistes de la mobilité et des transports. Un écosystème complet qui fonctionne 24h/24 sous l'œil vigilant d'une centrale dont la mission principale est de coordonner les opérations sécuritaires

de l'ensemble du festival. Elle est toujours atteignable et trouve des solutions pour chaque demande, pour chaque problème ou chaque urgence provenant du terrain.

Cette centrale, véritable centre névralgique de la fête, tient également un monitoring précis de chaque incident, analysant et cartographiant les points sensibles pour affiner continuellement sa stratégie. Chaque événement sécuritaire devient une leçon pour optimiser les dispositifs futurs.

Paléo révèle ainsi une collaboration exemplaire dans un univers voué à disparaître et à renaître chaque année. Cette alchimie entre forces de l'ordre et sécurité privée dessine les contours d'une coopération efficace, où chaque acteur apporte son expertise au service d'un objectif partagé. Dans cette organisation sécuritaire, chaque acteur joue sa partition, car derrière l'insouciance apparente des festivaliers se cache une réalité implacable : la sécurité de dizaines de milliers de personnes repose sur cette coopération invisible mais indispensable.

@ Alexandre Bisenz

LE PALÉO, C'EST :

Le plus grand festival open air en Suisse
 6 jours // 6 nuits
 250'000 festivaliers
 Plus de 250 concerts et spectacles
 8 scènes et 150 stands



Un monitoring cartographié des lieux où se sont déroulés des événements sécuritaires est constamment tenu à jour par l'équipe Sécurité de Paléo. Ces cartes aident aux prises de décision et à la planification. Le mapping des délit – principalement des vols et parfois des pertes – indique une nette concentration aux alentours des grandes scènes et des entrées.

UN AVION DE TOURISME QUI S'ÉTAIT ABÎMÉ DANS LE LAC LÉMAN A ÉTÉ REMONTÉ À LA SURFACE

Le mardi 12 août 2025, un petit avion de tourisme a dû se poser en urgence sur le lac Léman, près de Corseaux. À bord se trouvaient le pilote et une passagère. Lors du choc avec l'eau, l'aéronef s'est retourné frontalement et a progressivement coulé. Les deux occupants ont réussi à sortir de l'habitacle et ont été secourus par un plaisancier. L'épave a été repêchée quelques jours après l'incident, une fois que la zone était assurée par la Brigade du lac. Le Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) est chargé de déterminer les causes de cet accident, en coordination avec les gendarmes de l'Unité de circulation de la gendarmerie.

@ Louise Cardot



La zone a été sécurisée, permettant l'installation d'une grue flottante.



Tout est prêt, la grue est installée et les plongeurs de la Brigade du lac vont descendre pour poser les sangles autour de l'avion.



Après plusieurs heures d'une opération délicate, l'avion est sorti de l'eau et posé sur la barge.



Petit à petit, l'avion rejoint la surface.



Le choc avec la surface du lac a fortement endommagé la carlingue de l'aéronef. Une enquête est actuellement menée par le Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) afin de déterminer les causes de l'accident, qui n'a pas fait de victime.

LES FIBRES TEXTILES EN SCIENCE FORENSIQUE : UN NOUVEL ATOUT DANS LES ENQUÊTES SUR L'ÉTOUFFEMENT

En science forensique, les traces de fibres textiles peuvent jouer un rôle dans la reconstitution des événements sur les scènes de crime.

Ces petites particules, souvent invisibles à l'œil nu, peuvent relier un suspect à une victime ou à un lieu donné, offrant ainsi des indices précieux pour les enquêtes. Leur analyse est particulièrement importante dans les affaires d'étouffement, où les contacts entre un textile utilisé par l'agresseur pour étouffer la victime peuvent laisser des fibres dans les cavités nasales, dans la bouche et dans la trachée.

La professeure Geneviève Massonnet s'intéresse à ces microtraces. Elle a participé à des nombreuses recherches et écrit plusieurs travaux innovants dans le domaine, dont une thèse sur l'analyse des peintures automobiles dans le cas des accidents avec délit de fuite. Elle concentre désormais une partie de ses recherches sur les traces de fibres textiles en tant qu'éléments de preuve dans les enquêtes criminelles impliquant une suspicion d'étouffement. Son travail récent porte sur la recherche, le prélèvement et l'analyse des fibres dans les voies respiratoires [1,2,3].

Les différentes techniques de prélèvement

Les techniques de prélèvement des fibres dans les cavités nasales ont beaucoup progressé grâce aux recherches menées à l'École des Sciences Criminelles. Parmi les techniques testées pour le nez et les cavités nasales, le frottis à l'aide d'écouvillons reste une méthode simple et rapide sur des personnes vivantes, mais elle ne permet pas de récupérer des fibres profondément enfouies dans les cavités nasales (sinus). À l'inverse, l'utilisation de polymères de moulage transparents, qui durcissent une fois appliqués dans les cavités nasales, offre une meilleure adhérence aux fibres et limite les risques de contamination externe. Cette méthode innovante, validée lors des expériences sur des modèles 3D de cavités nasales et sur des cadavres, permet de capturer un plus grand nombre de fibres, même celles difficiles à prélever au niveau des sinus. Ces avancées contribuent à renforcer la fiabilité des prélèvements dans le cadre d'enquêtes criminelles impliquant des preuves textiles.

Paramètres liés à l'évaluation des fibres analysées

Lors de l'évaluation des analyses des fibres, trois facteurs principaux sont examinés. Le premier est la nature des fibres, en fonction notamment de leur classe et couleur : celles-ci peuvent être rares ou courantes. Certaines sont plus répandues dans les textiles usuels, notamment les coton blancs, noirs et bleus. Afin d'évaluer leur rareté, des études de populations des fibres présentes naturellement dans les cavités nasales ont été réalisées. Des comparaisons peuvent aussi se faire à partir de données issues de la littérature scientifique, le but étant de mieux évaluer l'occurrence de ces fibres dans le contexte du cas.

Le second facteur est le bruit de fond de fibres textiles naturellement présent dans les voies respiratoires et notamment la taille des groupes de fibres de même classe et couleur. Celui-ci a été évalué sur des volontaires et sur des corps dans le service de médecine légale. Le troisième facteur est le nombre de fibres transférées lors d'une respiration sous effort, telle que celle simulant un étouffement. Ce nombre de fibres donne une information sur le type d'activité. Pour mieux reproduire les conditions réelles d'inhalation de fibres, des expérimentations ont été effectuées en simulant la respiration avec des masques portés pendant un effort physique ou au repos. Ces simulations ont permis d'observer comment les fibres se déposent dans les voies respiratoires. Enfin, le « shedding », ou capacité d'un textile à libérer des fibres, influence directement la quantité de traces transférées. Par exemple, les tissus de type velours ont un fort « shedding » comparé à des tissus tissés finement. Pour établir ces éléments, les experts s'appuient à la fois sur des études existantes et sur des simulations pratiques.

Bruit de fond ou transfert lors d'un étouffement ?

Les études de transferts montrent une corrélation positive entre le type de textile, notamment son « shedding », et la quantité de fibres transférées dans les voies

respiratoires. Ces études montrent également une corrélation positive entre la durée de respiration à travers un textile et la quantité de fibres retrouvées. Mais elles indiquent surtout que le nombre de fibres transférées est nettement plus important avec une respiration sous effort (simulant un étouffement). Ces données aident à distinguer les fibres présentes naturellement en bruit de fond de celles liées à un acte violent, comme un étouffement. Une fois le prélèvement effectué, on recherche les fibres présentes, puis on compare leur nature (classe, couleur et résultats d'analyse) avec des sources textiles qui ont pu être utilisées pour étouffer la victime.

Le nombre de fibres non différenciables retrouvées est un indicateur important : plus il est élevé, plus la piste criminelle est envisagée. La rareté des fibres retrouvées joue aussi un rôle, car des fibres peu courantes se retrouvent moins fréquemment. Enfin, le «shedding» du tissu en question va influencer directement la quantité de fibres transférée. Il est important de préciser qu'il s'agit d'un rapport de vraisemblance fournissant

des valeurs continues, et non d'une évaluation par classement dans des catégories distinctes. Le rapport de vraisemblance est un outil utilisé en science forensique permettant d'évaluer la force probante des résultats obtenus en comparant la probabilité d'observer ces résultats sous deux hypothèses : par exemple, la victime a été étouffée à l'aide d'un coussin (H1) versus la victime est décédée de manière naturelle (H2).

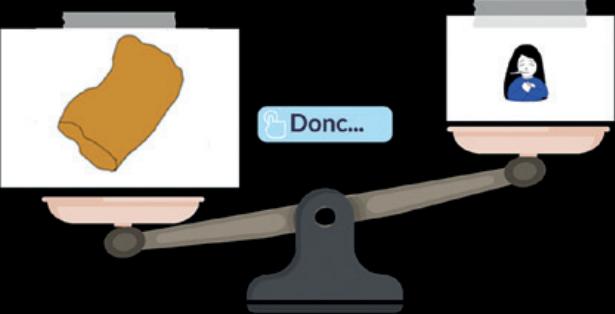
[1] N. Glauser, Y.C. Lim-Hitchings, S. Schaufelbühl, S. Hess, K. Lunstroot, G. Massonnet, *Fibres in the nasal cavity: A pilot study of the recovery, background, and transfer in smothering scenarios*, Forensic Sci Int 354 (2024) 111890. <https://doi.org/10.1016/j.forsciint.2023.111890>.

[2] M. Yerly, J. Bonvin, Y.C. Lim-Hitchings, S. Schaufelbühl, S. Hess, K. Lunstroot, G. Massonnet, *Textile fibres in the respiratory tract part 1: A background study*, Forensic Sci Int 369 (2025) 112410. <https://doi.org/10.1016/j.forsciint.2025.112410>.

[3] J. Bonvin, M. Yerly, Y.C. Lim-Hitchings, S. Hess, K. Lunstroot, G. Massonnet, *Textile fibres in the respiratory tract part 2: Transfer during smothering vs legitimate activities*, paper submitted to Forensic Sci Int (2025).

@ Jamie Lee Pellarin

Ce qui a été retrouvé:



Il est de l'ordre de **6000 fois plus probable** d'observer ces résultats si Mme X est décédée par étouffement avec le coussin plutôt que de mort naturelle



Grand groupe de fibres > 3



Fort Shedding



Fibres rares Polyester bleu

Ces résultats soutiennent très fortement l'hypothèse d'une mort par étouffement plutôt que celle d'une mort naturelle.

à retenir

Menu

à vous d'investiguer

Pour tenter une nouvelle combinaison

Terminer

Une application innovante

Une application a été développée par Madame Chloé Hegoburu, ingénierie pédagogique à l'UNIL, pour illustrer et expliquer ces recherches. Elle a notamment été utilisée lors de la journée de la recherche de l'Université de Lausanne en novembre 2024, ainsi que pour la formation des expertes et experts. L'objectif est d'expliquer de manière plus didactique aux personnes intéressées le concept du rapport de vraisemblance, via un iPad.

Les utilisatrices et utilisateurs de l'application peuvent choisir différents scénarios. Par exemple, imaginons que des fibres ont été retrouvées les cavités nasales d'une victime. Je sélectionne ensuite quelle quantité de fibres a été retrouvée, si le textile a un fort ou faible «shedding» (perte de fibres) et finalement s'il s'agit de fibres rares ou fréquentes. Une fois ces choix effectués, l'application fournit un rapport de vraisemblance et indique si nos résultats soutiennent l'une ou l'autre des deux hypothèses et la force de ce soutien.

UN JOUR AVEC LE POSTE DE CERGNAT

Le poste de gendarmerie de Cergnat et son antenne des Diablerets constituent, avec le poste de Château d'Oex, la Patrouille des Mosses, qui assure les missions de la gendarmerie dans les Préalpes vaudoises.



Le poste de Cergnat

Le poste de Cergnat et son antenne des Diablerets est rattaché à la gendarmerie territoriale (GTer). Son équipe de 11 personnes exécute les missions de police les plus variées dans les domaines du judiciaire, de la circulation, de l'intervention ou encore de la police de proximité. Ses membres s'engagent chaque jour pour répondre aux besoins des habitants, en étroite collaboration avec les différents partenaires sécuritaires et politiques de la région.



Le poste de gendarmerie des Diablerets

Le poste de Cergnat fait partie intégrante du concept de la Zone Autonome 1, qui l'associe au personnel du poste de Château d'Oex. Dans cette structure de collaboration, une patrouille de permanence dite «des Mosses» a été créée afin de couvrir les communes des Préalpes vaudoises que sont Leysin, Ormont-Dessus, Ormont-Dessous, Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont. Cette patrouille de permanence effectue un service de 24 heures. Bien qu'une plage de repos d'environ 8 heures soit prévue dans un logement dédié, cet équipage est engageable à tout instant, pour n'importe quel événement. Autonomes sur leur vaste secteur jour et nuit, il leur est parfois nécessaire de demander du renfort à «la plaine», que ce soit dans l'urgence au CGM de Rennaz, ou de manière planifiée à des collègues de l'arrondissement de l'Est vaudois. L'échange se fait aussi dans l'autre sens, à travers diverses missions réalisées au profit du Canton.



Rencontre avec les autorités communales

La proximité et le dialogue avec les autorités communales sont essentiels. L'adj Reuter, chef de poste, a rencontré Monsieur Dupertuis, municipal de la Commune d'Ormont-Dessous, pour discuter de la problématique du camping sauvage dans le secteur du Lac de Lioson, des nuisances occasionnées et des réponses à donner.



Point de situation avec les assistants de sécurité publique

Régulièrement, des échanges avec les assistants de sécurité publique (ASP) permettent de faire le point sur les problématiques locales, des manifestations organisées ou tout autre événement. Ici avec M. Frutig, assistant de police à la Commune d'Ormont-Dessus.



Visite chez les partenaires

Dans le cadre de contacts réguliers, des visites au foyer de l'EVAM sur la commune de Leysin permettent d'échanger avec Monsieur Bannani, collaborateur du site chargé de la sécurité. Ces entrevues sont l'occasion d'aborder les problématiques spécifiques et de renforcer la collaboration. Ces rencontres au fil des

années facilitent une relation de confiance entre les deux partenaires et facilite la gestion de situations parfois délicates. Les gendarmes rencontrent également les représentants de la police de la faune, autre partenaire privilégié, afin de prévoir des actions conjointes.



Le peloton montagne

Le poste accueille en son sein le sgtm Corboud, responsable technique du peloton de montagne de la gendarmerie, dont font partie environ trois quarts de l'effectif de Cergnat. Il s'agit d'une spécialisation au profit du canton, qui regroupe un effectif de 15 intervenant·e·s judiciaires montagne (IJM), autonomes dans tout type de milieu et terrain difficile. Pour ce faire, ils reçoivent des formations techniques alpines, été

comme hiver. Le peloton collabore étroitement avec les colonnes de secours avec des rôles bien définis, d'enquête judiciaire pour les gendarmes et de sauvetage pour les membres des colonnes. Une bonne collaboration est primordiale, afin de gagner en efficacité et en sécurité.

@ Justine Peytregnet

L'ARNAQUE À LA FAUSSE QUALITÉ : QUAND LES ESCROCS JOUENT LES AGENTS DE CONFIANCE

Ils jouent les agents de confiance et vous regardent droit dans les yeux, mais ce ne sont que des imposteurs. Faux policiers, faux banquiers, faux plombiers : ces escrocs déguisés utilisent la peur et la crédulité pour vider votre compte en banque en un claquement de doigts. Derrière leur masque se cache un procédé redoutable : l'arnaque à la fausse qualité.

Les escrocs sont des personnes imaginatives qui ne cessent de décliner leurs arnaques quand les résultats deviennent moins fructueux. Ils adaptent également leur mode opératoire afin de semer encore plus le doute chez les victimes potentielles. Une fois le préjudice subi, il est quasiment impossible de récupérer l'argent perdu. C'est pourquoi la prévention joue un rôle important afin de sensibiliser la population par différents canaux.

Des professions détournées pour tromper

Plusieurs professions sont usurpées par les escrocs. Ils peuvent prendre la forme de travailleuses et travailleurs manuels tels que des plombières ou plombiers.

Ainsi, elles et ils sonnent à votre porte et prétextent, par exemple, un problème avec votre tuyauterie afin de pouvoir rentrer chez vous. Elles et ils peuvent profiter de l'occasion pour vous dérober des valeurs. Il arrive également que ces personnes vous demandent de régler une facture avec un montant exorbitant.

Les criminelles et criminels peuvent aussi se faire passer pour de fausses policières ou de faux policiers. Bien que les détails du scénario puissent quelque peu varier, l'idée générale est d'annoncer aux victimes potentielles un problème avec leur compte bancaire. Elles et ils vous demandent alors de leur remettre votre



carte ainsi que le code. Des retraits sont ensuite effectués, le plus souvent dans un délai relativement rapide. Cette arnaque peut également se décliner sous la forme d'une fausse banquière ou d'un faux banquier.

Des mécanismes bien rodés

Les escrocs jouent sur plusieurs émotions pour manipuler leurs victimes et les pousser à agir contre leur propre intérêt. L'urgence et la peur sont des mécanismes psychologiques qui fonctionnent très bien car l'être humain a tendance à prendre de moins bonnes décisions sous stress. Par exemple, dans le cas des faux plombiers, elles et ils vous expliquent que si les choses ne sont pas faites rapidement, des dégâts pourraient être occasionnés, ce qui feraient augmenter le montant de la facture qui serait alors à vos frais. Le principe de l'autorité est également un mécanisme qui occupe une place non négligeable dans ce type d'escroquerie. Plus concrètement, avoir une ou un membre de la police qui sonne à votre porte ou vous appelle pourrait vous faire perdre vos moyens, surtout s'il est accompagné de la notion d'urgence. Les escrocs jouent alors sur ce principe en montrant de faux insignes ou cartes.

Des signes qui ne trompent pas

Plusieurs signaux d'alertes peuvent être repérés. Souvent ces arnaques commencent par une prise de contact peu usuelle. Des visites à l'improviste, des contacts par téléphone avec une visite dans les minutes qui suivent ou des appels à des heures tardives devraient vous faire douter. À cela s'ajoute

souvent du stress avec la nécessité de faire les choses immédiatement. Ces comportements peuvent même être accompagnés de menaces avec des phrases comme « vous risquez d'avoir des ennuis ».

Le fait que votre interlocutrice ou interlocuteur vous demande des informations confidentielles devrait susciter votre méfiance. En effet, quelle que soit la profession de la personne, on ne devrait jamais vous demander vos codes de carte ou toute autre information permettant l'accès à votre compte.

Les bons réflexes à adopter

Un conseil qui s'applique à toute situation est de toujours vérifier. Il ne faut pas craindre de contrôler l'identité de la personne que vous avez en face de vous. Au moindre doute, contactez l'agence officielle ou la banque en question. Si vous avez affaire à la police, demandez le matricule et le nom de la personne et contactez le 117 pour vérifier les informations si vous avez des suspicions. Ne communiquez aucune donnée confidentielle, aucun véritable interlocuteur ne vous demanderait votre code de carte ainsi. Enfin, ne cédez pas à l'urgence et analysez la situation.

Si vous pensez avoir été victime de ce genre d'arnaque, contactez la police le plus rapidement possible. Faites également bloquer vos cartes afin d'éviter des retraits frauduleux. Enfin, rendez-vous dans un poste de police ou de gendarmerie afin de déposer une plainte.

@ Jamie Lee Pellarin

Et la prévention ?

Il est essentiel de rappeler que la prévention demeure la meilleure protection contre les arnaques. En informant la population sur les différentes formes d'escroquerie et en diffusant des conseils pratiques, notre objectif est de réduire le nombre de personnes lésées.

Certaines victimes peuvent subir des conséquences psychologiques et financières importantes à la suite d'une fraude. C'est pourquoi nous poursuivons activement nos actions de prévention, en mobilisant tous les moyens à notre disposition.

L'objectif est d'atteindre le plus grand nombre, en particulier les personnes les plus vulnérables face à ce type de malfaiteurs. Que ce soit par le biais de flyers, de conférences, de courriers ou encore par le relais des médias, la mise en garde reste indispensable.

CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION

Cette année, ce sont 41 nouvelles recrues qui sont venues rejoindre les rangs de la Police cantonale vaudoise. Toutes ont prêté serment à la Place du Château à Lausanne devant un public venu en nombre.

Jeudi 2 octobre s'est déroulée la cérémonie de prestation de serment des aspirantes et aspirants sur la Place du Château à Lausanne, ainsi que des nouveaux collaborateurs de la Police cantonale vaudoise.

Cette année 41 personnes, soit 27 gendarmes, 11 inspectrices et inspecteurs de la Police de sûreté, tous issus de l'Académie de police à Savatan, ainsi que 3 nouveaux collaborateurs de la gendarmerie et de la Police de sûreté, ont prêté serment devant les autorités du Pays de Vaud.

Le commandant de la gendarmerie, le colonel Alain Gorka, a annoncé cette volée à M. Vassilis Venizelos, chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité. Les autres membres du Conseil d'État, la commandante de la Police cantonale vaudoise, le chef de la Police de sûreté et de nombreux cadres de la Police cantonale étaient également présents, ainsi qu'un grand nombre d'invités et de familles.

@ Alexandre Bisenz







**Retrouvez-nous
sur les réseaux sociaux**



Police cantonale vaudoise

Centre de la Blécherette
Route de la Blécherette 101 – 1014 Lausanne



+41 21 644 44 44
Urgences: 117



policier.ch
votrepolice.ch